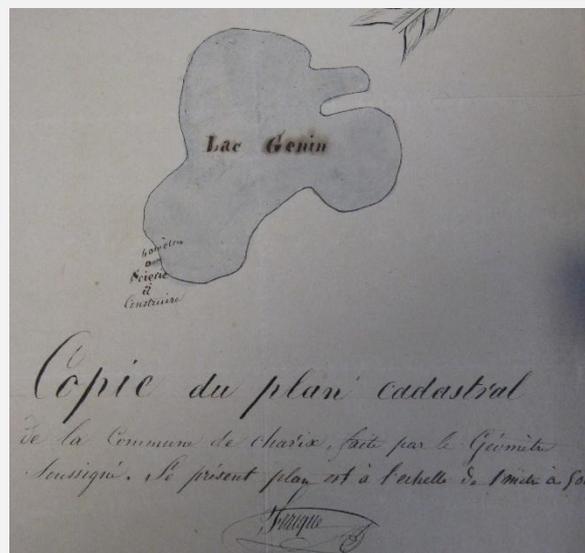


Lac Genin limitrophe des communes d'Echallon, d'Oyonnax et Charix à une altitude de 900 mètres.



1845 : Lac Genin : Propriété du Sieur Jean François Godet.



Demande de construction d'une scierie à Bois.

Le lac Genin est l'annethopale à trois Communautés qui sont Echallon, Onzonnax et Charix, le territoire de ces trois Communautés de terrains sur un seul point dans la partie occidentale de la gorge near le lac du petit lac.

Ce lac est situé dans le fond du bassin de la gorge tout près de l'habitation de M^r Godet, les eaux en sont stagnantes et ne sont alimentées ni entretenues par aucune débâche ni sources apparentes, l'on aperçoit dans son pourtour que de bien léger écoulement, ce qui fait dire aux habitants qu'il y a dans le fond des sources très fortes.

Dans les grandes pluies d'été qui débordent les torrents et surtout encore à la fonte des neiges, il arrive dans ce lac des affluents de tout côté étant communément dans tous les sens par de hautes montagnes bien boisées, dans ces moments les eaux s'élèvent

quelque fois à deux mètres au dessus de son niveau ordinaire envahit la prairie qui l'entoure, y dépose des eaux et un limon vaseux, froid qui détruit toutes les herbes et entretient une grande humidité, rend les arbres fongueux ou il se croit que des joncs et autres plantes aquatiques.

Dans ces débordements et par son élévation les eaux de ce lac porte un grand préjudice à la prairie qui l'entoure, ces eaux s'étendant quelquefois à 50^{mètres} au pourtour y séjourne sept à huit mois par année, détruit la bonne nature de prés que l'on aurait entrepris, y fait croître de la hache rend malsain les environs, au point que le bétail ne peut s'en approcher.

M^r Godet étant propriétaire de la totalité du lac et de ses environs, s'est aperçu dans les débordements de 1840 que les eaux de ce lac s'écoulaient légèrement dans les fissures d'un rocher distant de 40^{mètres} satisfait de cette découverte et dans l'intention de jouir de la prairie submergée, il fit ouvrir une tranchée dans ce roc, à une certaine distance l'on reconnut que ces fissures

DEMANDE

AUX FINS D'ÊTRE AUTORISÉ

A CONSTRUIRE UNE USINE

Sur le ruisseau du Lac-Genin, territoire
d'Echallon.

ENQUÊTE.

Echallon, le 27 novembre 1845.

A MONSIEUR

MONSIEUR LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE L'AIN.
MONSIEUR LE PRÉFET,

JEAN-FRANÇOIS GODET, propriétaire-agriculteur,
domicilié au lieu dit le Lac-Genin, territoire de la commune
d'Echallon (Ain),

A l'honneur de vous exposer

Qu'il possède sur le territoire des communes d'Echallon,
Oyonnax et Charix, trois communes limitrophes,
indépendamment du domaine qu'il habite et exploite
par lui-même, et à peu de distance de ce domaine
des propriétés boisées, savoir : une forêt essence bois
sapin, dite *Crêt de Porte*, de la superficie d'environ
quinze hectares, des prés et un lac dit le Lac Genin,
et une autre forêt emplantée de bois essence sapin et
hêtre, dite *les Clais et Grange-Montain*, de la superficie
d'environ dix hectares.

L'écoulement continu de son lac s'opère naturellement,
sous les prés situés sur la commune de Charix,
par des fissures et conduits souterrains.

L'exposant, désirant tirer un meilleur parti et un
revenu plus avantageux de ses forêts et de ses propriétés,
se propose de construire, à l'embouchure de son lac,
une Usine à scier le bois ; ses voisins, propriétaires de
forêts, profiteraient aussi de cet avantage : il vous
demande, en conséquence, Monsieur le Préfet, l'autorisation
nécessaire, et ferez justice.

Votre très-humble serviteur,
GODET.

ARRÊTÉ.

NOUS MAÎTRE DES REQUÊTES PRÉFET DE L'AIN,
Vu la demande ci-contre,
Vz l'instruction ministérielle du 19 thermidor
an VI,

ARRÊTONS :

ART. 1^{er}.

La demande formée par le sieur Jean-François
Godet sera publiée et affichée pendant 20 jours
dans les communes d'Echallon, Oyonnax et
Charix.

ART. 2.

MM. les Maires ouvriront un registre pour
recevoir et inscrire toutes les oppositions qui
pourraient s'élever contre les travaux dont il
s'agit.

ART. 3.

À l'expiration du délai de 20 jours, MM. les
Maires nous adresseront, avec un certificat constatant
les publications et affiches, toutes les oppositions
et réclamations qui auraient pu leur parvenir,
et leur avis motivé sur la demande.

Bourg, Hôtel de la Préfecture, le 4 décembre 1845.

Le Maître des requêtes Préfet de l'Ain,
MARQUIER.

Jean François Godet, propriétaire du lac Genin, de la forêt dite Crêt de Porte et de la forêt dite les Clais et Grange-Montain.

L'écoulement des eaux du lac Genin se faisant par des fissures et conduits souterrains.